

Envoyé en préfecture le 27/10/2022

Reçu en préfecture le 27/10/2022

Publié le

ID: 038-253804710-20221026-22_48-DE

N° 22-48 MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS - Suppression

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, Le bureau dûment convoqué le 21 octobre Habilité par l'article L5211-10 du CGCT Et la délibération S'est réuni en session ordinaire au SMND le 26 octobre 2022 Sous la présence de Monsieur FAYET Michel, Président

Nombre de membres en exercice: 6

Présents: 6

PRESENTS:

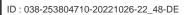
Monsieur FAYET Michel Monsieur MARMONIER Pierre Monsieur ROSET Patrick Madame DEBES Céline Monsieur VILLARD Claude Monsieur CASTAING Patrick

Il est exposé:

Envoyé en préfecture le 27/10/2022

Reçu en préfecture le 27/10/2022

Publié le



Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée et notamment ses articles 34 et 3-3

Vu le budget,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, susvisé les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Bureau de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la création, par délibération 22.41, en date 28 septembre 2022, d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe suite à la réintégration d'un agent après une disponibilité pour convenance personnel,

Considérant l'existence, à l'origine, d'un poste vacant d'adjoint technique,

Considérant l'avis favorable du Comité Technique, en date du 6 octobre 2022,

Il est proposé:

- la suppression d'un poste d'adjoint technique

Tableau des effectifs mis à jour - au 1er novembre 2022

	Nombre total de postes
Dir. Ets pub. 20 à 40	1
Attaché HCL	1
Attaché principal	1
Rédacteur Territorial	2
Rédacteur ppal 2Cl	1
Rédacteur ppal 1ere Cl	1
Adjt administratif	4
Adjt administratif Ppal 2Cl	3
Adjt administratif Ppal 1Cl	3
Ingénieur	1
Ingénieur Ppal	3
Technicien	1
Technicien Ppal 1Cl	3
Agent de maitrise	4
Agent de maitrise Ppal	5
Adjoint technique TC	62
Adjoint technique TNC 50%	1
Adjoint technique Ppal 2Cl	37
Adjoint technique Ppal 1Cl	35
Grade non statutaire	4
Total général	173

Envoyé en préfecture le 27/10/2022

Reçu en préfecture le 27/10/2022

Publié le



ID: 038-253804710-20221026-22_48-DE

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

La présente délibération a été votée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus Au registre sont les signatures, pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de publicités effectuées HEYRIEUX, le 26 octobre 2022

Michel FAYET, Président

DICATA

DAUP